



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente constituent le socle de la négociation commerciale entre l'acheteur et L'EARL LOCCA NURSERY, Pépinières Sylvicoles du Haut Forez, représentée par Mr Pierre LOCCA, dont le siège social est 7 Bd des Chauchères, 42380 St Bonnet le Château.

Elles sont téléchargeables sur le site internet www.pepinieres-sylvicoles.com. Toute acceptation de devis ou bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix disponibles sur le site internet ne comprennent pas les frais de transport en cas de livraison.

L'EARL LOCCA NURSERY s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3. Acompte

En fonction de la nature de la commande, un acompte ou un paiement intégral est demandé. Le versement de cet acompte ou du paiement intégral est nécessaire pour valider la commande.

4. Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue soit par chèque à l'ordre de l'EARL LOCCA NURSERY, soit par virement bancaire sur le compte bancaire de la société : IBAN FR76 3000 3018 3200 0201 08852 89

5. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées, l'acheteur doit verser à l'EARL LOCCA NURSERY une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison et révisable tous les 6 mois. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

6. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'EARL LOCCA NURSERY.

7. Clause de réserve de propriété

L'EARL LOCCA NURSERY conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix.

8. Qualité des plants

L'EARL LOCCA NURSERY s'engage à fournir les plants conformément aux normes de qualité définies par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

9. Révision des quantités

Compte tenu de la nature des chantiers ainsi que des aléas de production, les quantités prévues sur le devis ou bon de commande peuvent varier de plus ou moins 10%.

10. Livraison

Lors de la commande, il est précisé une période de livraison tel que printemps ou automne d'une année définie. L'acheteur ne peut modifier cette période sans l'accord de l'EARL LOCCA NURSERY. La modification de la période de livraison peut engendrer des frais supplémentaires.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne peut pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou l'annulation de la commande.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur doit formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande de réception. Ces réserves doivent être, en outre, confirmées dans les cinq jours suivant la livraison par courriers recommandés AR adressés à L'EARL LOCCA NURSERY et au transporteur.

11. Réception des plants

Les conditions de réception des marchandises sont précisées par le guide « Comment réussir la plantation forestière » disponible sur le site gouvernemental <https://agriculture.gouv.fr/>

12. Force majeure

La responsabilité de l'EARL LOCCA NURSERY ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

13. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Saint Etienne.

Fait à Saint Bonnet le Château, le 5 septembre 2023